

- UAa - Centre urbain
- UAb - Nouvelle centralité
- UAc - Centre bourg
- UAd - Coeur de village et Hameau
- UBa - Péricentre intensification
- UBb - Péricentre intermédiaire
- UBc - Grand ensemble
- UCb - Ensemble d'habitat collectif
- UDa - Pavillonnaire diversifié
- UDb - Pavillonnaire diffus
- UDc - Pavillonnaire ordonné
- UDd - Pavillonnaire densifié
- UDE - Pavillonnaire Bord de Seine
- UEa - Activité économique
- UEm - Activité économique mixte
- UEf - Activité portuaire fluviale
- UP - Zone Campus Paris Saint Germain
- UX - Equipement
- 1AU - Zone à urbaniser mixte
- 1AUE - Zone à urbaniser économique
- 1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain
- 1AUX - Zone à urbaniser équipement
- 2AUm - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte
- 2AUe - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique
- 2AUp - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain
- 2AUX - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement
- AV - Agricole Valorisée
- AP - Agricole Préservée
- NJ - Naturelle parcs et jardins publics
- NV - Naturelle Valorisée
- NVj - Naturelle Valorisée jardins partagés
- NVc - Naturelle Valorisée carrière
- NVs - Naturelle Valorisée STECAL
- NP - Naturelle Préservée
- NPh - Naturelle Préservée Humide
- NPr - Naturelle Préservée réservoir de biodiversité
- NE - Naturelle Equipement
- NEe - Naturelle Equipement d'intérêt collectif et de services publics
- NEi - Naturelle Equipement Espace de loisirs
- NS - Naturelle Seine
- NSh - Naturelle Seine Ile Habitée
- NSn - Naturelle Seine Ile Naturelle

- La destination des constructions et l'usage des sols
- Construction susceptible de changer de destination
 - Emplacement réservé mixité sociale
 - Emplacement réservé
 - Linéaire toute activité
 - Linéaire commercial
 - Servitude de localisation
 - Périmètre d'attente de projet
 - Tracé de voie ou chemin

- La morphologie et l'implantation des constructions
- XX m Hauteur
 - XX % Coefficient d'Emprise au Sol - CES
 - XX % Coefficient de Plaine Terre - CPT

- Modalités d'application des dispositions réglementaires
- OAP de Secteurs à Echelle Communale
 - Bande de 50 m
 - Marge de recul (L.111-8 Code de l'Urbanisme)
 - Recul obligatoire

- La qualité paysagère et écologique
- Coeur d'îlot et lisière de jardin
 - Espace collectif végétalisé
 - Arbre identifié
 - Continuité paysagère (alignement d'arbres, talus, haie)
 - Boisement urbain
 - Espace boisé classé - EBC

- La qualité urbaine et architecturale
- Edifice patrimoine urbain et rural avec fiche
 - Ensemble bâti
 - Continuité bâtie
 - Ensemble cohérent
 - Edifice patrimoine urbain et rural dans un ensemble sans fiche
 - Limite communale

Dispositions graphiques complémentaires :

- Plan de zonage de synthèse : se reporter à la pièce 5.1
- Plan des enveloppes d'alerte des zones humides : se reporter à la pièce 5.3
- OAP de Secteurs à Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce III, Partie 2
- OAP Commerce et Artisanat : se reporter à la Pièce III, Partie 1
- OAP Trame verte et bleue et Belvédères : se reporter à la Pièce III, Partie 4

PARVENU LE
20 DEC. 2023

SEINE-SEINE-SAINT-DENIS
77 MINUTES 12 JUILLET

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Grand Paris Seine & Oise

PLU APPROUVÉ VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 16/01/2020

Le Président
Philippe TAUTOU



UAa - Centre urbain	AV - Agricole Valorisée
UAB - Nouvelle centralité	AP - Agricole Préservée
UAC - Centre bourg	NJ - Naturelle parcs et jardins publics
UAd - Coeur de village et Hameau	NV - Naturelle Valorisée
UBa - Péricentre intensification	NVJ - Naturelle Valorisée jardins partagés
UBb - Péricentre intermédiaire	NVC - Naturelle Valorisée carrière
UCa - Grand ensemble	NVs - Naturelle Valorisée STECAL
UCb - Ensemble d'habitat collectif	NP - Naturelle Préservée
UDa - Pavillonnaire diversifié	NPH - Naturelle Préservée Humide
UDb - Pavillonnaire diffus	NPR - Naturelle Préservée réservoir de biodiversité
UDc - Pavillonnaire ordonnancé	NE - Naturelle Equipement
UDd - Pavillonnaire densifié	NEc - Naturelle Equipement d'intérêt collectif et de services publics
UDe - Pavillonnaire Bord de Seine	NEi - Naturelle Equipement Espace de loisirs
UEa - Activité économique	NS - Naturelle Seine
UEm - Activité économique mixte	NSh - Naturelle Seine Ile Habitée
UEF - Activité portuaire fluviale	NSn - Naturelle Seine Ile Naturelle
UP - Zone Campus Paris Saint Germain	
UX - Equipement	
1AU - Zone à urbaniser mixte	
1AUE - Zone à urbaniser économique	
1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain	
1AUX - Zone à urbaniser équipement	
2AUm - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte	
2AUe - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique	
2AUp - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain	
2AUX - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement	

Modalités d'application des dispositions réglementaires

- OAP de Secteurs à Echelle Communale
- Bande de 50 m
- Marge de recul (L-11-8 Code de l'Urbanisme)
- Recul obligatoire

La qualité paysagère et écologique

- Coeur d'ilot et îsère de jardin
- Espace collectif végétalisé
- Arbre identifié
- Continuité paysagère (alignement d'arbres, talus, haie)
- Boisement urbain
- Espace boisé classé - EBC

La destination des constructions et l'usage des sols

- Construction susceptible de changer de destination
- Emplacement réservé mixité sociale
- Emplacement réservé
- Linéaire toute activité
- Servitude de localisation
- Périmètre d'attente de projet
- Tracé de voie ou chemin

La qualité urbaine et architecturale

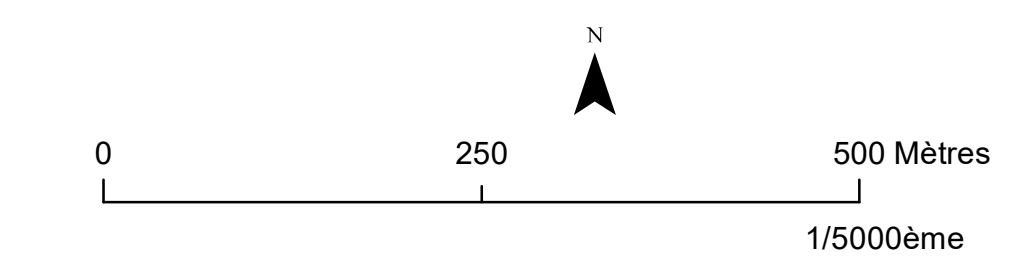
- Edifice patrimoine urbain et rural avec fiche
- Ensemble bâti
- Continuité bâtie
- Ensemble cohérent
- Edifice patrimoine urbain et rural dans un ensemble sans fiche

La morphologie et l'implantation des constructions

- XX m Hauteur
- XX % Coefficient d'Emprise au Sol - CES
- XX % Coefficient de Pleine Terre - CPT

Dispositions graphiques complémentaires :

- Plan de zonage de synthèse : se reporter à la pièce 5.1
- Plan des enveloppes d'alerte des zones humides : se reporter à la pièce 5.3
- OAP de Secteurs à Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce III, Partie 2
- OAP Commerce et Artisanat : se reporter à la Pièce III, Partie 1
- OAP Trame verte et bleue et Belvédères : se reporter à la Pièce III, Partie 4



PARVENU LE
20 DEC. 2023

PLU

CONSTRUIRE ENSEMBLE
Grand Paris Seine & Oise

PLU APPROUVÉ VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA PRÉSENTE ANNEXE À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL FAITE EN DATE DU 16/01/2023

Le Président
Philippe TAUTOU

IV — REGLEMENT

Partie 5 — DISPOSITIONS GRAPHIQUES

5.2. Plans de zonage par commune

Achères Plan 2